Case
FRC
15019

LETTRE
DES COMMISSAIRES

Envoyés à Brest par le Roi, sur la demande de l'Assemblée Nationale, pour rétablir l'ordre dans l'Escadre.

Imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DES COMMISSAIRES

Envoyés à Breſt par le Roi, ſur la demande de l'Aſſemblée Nationale, pour rétablir l'ordre dans l'Eſcadre.

MESSIEURS,

DANS les premiers inſtans de notre ſéjour à Breſt, nous avons apperçu dans un grand nombre de vaiſſeaux beaucoup d'éloignement à la ſoumiſſion. Nous étions ſans eſpoir d'y rétablir l'ordre, lorſque nous nous rendîmes à bord du Majeſtueux : vous avez été inſtruits, Meſſieurs, du réſultat de cette démarche.

Nous n'avons pas été long-temps à reconnoître qu'on ne pouvoit ſe promettre aucun ſuccès ſans le concours de tous les citoyens de la Ville, & des

troupes qui en forment la garnison. Nous les avons trouvés animés d'un grand patriotisme, & disposés à nous seconder de tout leur pouvoir : ils ont fait aux Citoyens composant les équipages, l'Adresse que nous avons l'honneur de vous envoyer. Soixante députés pris dans toutes les classes & dans tous les corps, se sont rendus successivement à bord de tous les vaisseaux, frégates & corvettes qui sont en rade, aux casernes des Matelots & aux hôpitaux. Ils ont passé deux heures & demie sur le vaisseau commandant l'*Auguste*. Les réclamations furent d'abord celles que la moitié de l'équipage ne vouloit promettre d'obéir qu'autant qu'on lui donneroit l'assurance de supprimer du Code pénal l'usage de la *lianne*, & les peines de *l'anneau de fer au pied*, de *la chaîne traînante*, & *d'être attaché au grand mât*.

Les députés représentèrent qu'ils n'avoient ni l'intention, ni le pouvoir de faire des conditions avec les équipages; que la répugnance de ces derniers à des peines qui sembloient blesser leur délicatesse, méritoit toute l'attention des Législateurs; mais qu'il étoit impossible d'écouter les serviteurs de la nation, lorsqu'ils étoient dans une coupable indiscipline; que personne ne pouvoit solliciter pour eux tandis qu'ils seroient dans cet état; que leurs réclamations ne pouvoient devenir favorables que quand ils seroient rentrés dans l'ordre; qu'alors tout le monde s'uniroit pour les faire valoir; qu'il seroit permis d'espérer que l'Assemblée

Nationale accorderoit aux preuves assurées de l'obéissance, ce qu'elle étoit forcée de refuser aux clameurs de l'insurrection.

Les députés firent ensuite le tableau de l'état de la France & de ses ennemis; ils peignirent le regret éternel qu'auroient les Marins, d'avoir prolongé l'inquiétude de la patrie, s'ils ne se préparoient même pas celui d'avoir trompé ses espérances; ils se répandirent dans l'équipage. Les soldats, les ouvriers du port, tous parlèrent avec l'enthousiasme le plus civique, & enfin ils réussirent. L'obéissance fut universellement promise, & l'on se borna à demander l'interceſſion auprès de l'Assemblée Nationale, pour obtenir le changement des articles du Code, dans lesquels les Marins se croient traités comme des esclaves ou comme des criminels.

Après avoir reçu l'engagement authentique de l'équipage de l'Auguste, les députés lui demandèrent de leur accorder quelques Commissaires pour les accompagner à bord des autres vaisseaux. Cette demande souffrit quelques difficultés, les Marins de l'Auguste alléguant qu'ils vouloient laisser les autres équipages s'expliquer sans influence de leur part. Cependant cinq Commissaires se joignirent à la députation; tous les vaisseaux, frégates & corvettes ont été successivement visités. Cette opération a emporté deux heures & demie : par-tout la députation a été reçue avec les témoignages de la plus grande satisfaction. A aucun

bord, les promeſſes d'obéir ne ſe ſont fait attendre; à pluſieurs, elles ont été ſcellées par des ſermens; il en eſt un qui mérite d'être diſtingué; c'eſt *l'Apollon*, commandé par M. du Chilleau. L'épanchement de la confiance, les proteſtations reſpectives d'attachement de l'équipage, du Capitaine & de l'Etat-Major, ont été mêlées d'embraſſemens répétés : (ce vaiſſeau s'étoit toujours maintenu dans l'ordre) il y a été répandu des larmes de joie. Dans tous les vaiſſeaux on a crié avec une vraie gaieté : *Vive la Nation, vive le Roi;* dans quelques-uns, & ſur-tout dans les frégates : *Vive notre Capitaine.* Le retour à l'ordre ſe fait déja ſentir; on n'entend plus d'injures dans la rade; tous les commandemens ſont exécutés à bord; enfin s'il ne ſurvient quelque contrariété, nous eſpérons que l'eſcadre va être telle que les bons Citoyens le déſiroient.

MM. Hector, de Souillac, de Marigny & Froger, allèrent hier ſoir témoigner aux députés réunis, leur reconnoiſſance des ſoins utiles qu'ils venoient de prendre.

Nous avons promis, Meſſieurs, de joindre nos ſollicitations à celles des Citoyens de Breſt, en faveur des équipages. Leur répugnance à quelques articles du Code, eſt, & ſera toujours invincible : permettez-nous de dire que nous ne la trouvons pas injuſte.

Le François n'eſt point d'un caractère à être conduit par les coups. On n'a jamais pu naturaliſer dans

nos troupes de ligne les coups de plat de ſabre & les coups de bâton.

L'*anneau* & la *chaîne* ſont les ſignes de captivité que portent les forçats. Les Matelots ſouvent mêlés avec eux dans les travaux du port, ne peuvent ſouffrir l'idée d'être confondus avec des criminels, en paroiſſant enchaînés comme eux. Pluſieurs Officiers avoient prévu le danger de cette inſtitution : M. de Souillac nous le diſoit encore hier. La délicateſſe produit de ſi bons effets, qu'il faut en ménager juſqu'aux préjugés.

La peine *d'être attaché au grand mât* reſſemble beaucoup à celle d'être pilorié : les Marins diſent qu'on ne doit attacher que les voleurs & les criminels. Ils ne demandent point l'impunité ; ils ſe ſoumettroient à des peines phyſiquement plus rigoureuſes. Nous vous prions de leur conſerver l'indulgence avec laquelle vous avez voulu les traiter ; mais nous vous ſupplions avec inſtance de changer les peines dont nous venons de parler, & nous oſons vous aſſurer que vous aurez une armée qui ſoutiendra avec la plus grande ardeur la gloire des armes françoiſes.

Vous avez vu, Meſſieurs, par les détails dans leſquels nous ſommes entrés, que la Municipalité, tous les Citoyens de Breſt & les troupes méritent des éloges, par la conduite qu'ils ont tenue : cependant MM. les Officiers Municipaux qui viennent de nous faire part de lettres particulières qu'ils ont reçues de Paris, voient avec douleur qu'on ſembleroit mé-

connoître les sentimens qui les animent, & ils craignent que l'Assemblée Nationale ne se porte à rendre un Décret désagréable & humiliant pour eux.

C'est le moment de vous déclarer, Messieurs, que dans toutes nos lettres à M. le Garde des Sceaux & à M. Guignard, lettres que nous croyons avoir été mises sous vos yeux, nous avons rendu un compte exact & fidèle des dispositions de tous les Citoyens pour seconder nos vues, des démarches qu'ils se proposoient de faire & qu'ils ont faites pour le rétablissement de l'ordre : elles ont été dirigées avec tant de zèle, que nous ne douterions nullement que le succès qu'elles ont obtenu seroit constant, si l'Assemblée Nationale cédoit aux vœux communs pour la suppression des peines qui affectent l'honneur & la délicatesse des Marins & des Militaires. Nous ne craignons même pas de dire qu'alors l'obéissance seroit parfaite.

Nous sommes avec respect,

MESSIEURS,

Brest, 22 Octobre 1790.

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs
Les Commissaires du Roi.
BORIE, GANDON.